

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL EN DATE DU 02 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le 02 Juillet à 14h30, légalement convoqué le 18 Juin 2012, Le Bureau Syndical s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2, Place de la Libération à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

M. Christophe CORBEAUX, Vice-président

MM. Charles DE COURSON, Jean-Louis DELUZE, Bruno LOMBARD, Jean-Louis MABIRE, Jean-Pierre MASIUK, Olivier MEUNIER, François MOURRA, Claude PERDREAU, Bernard ROUSSEAU, Alphonse SCHWEIN, membres.

Étaient excusés :

M. Jean-Pierre BOUQUET, Mme Rachel PAILLARD, Vice-présidents

MM Jean HUGUIN, Bruno ROULOT, membres.

Rappel de l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du PV de la réunion du Comité en date du 22/03/2012
- Information du Président
- Développement du Très Haut Débit (présence de la FNCCR)
- Convention avec l'AGRIC
- Questions diverses

➤ Approbation du PV de la réunion du bureau en date du 22/03/2012

Lors de cette réunion, il avait été approuvé le compte rendu du bureau syndical du 19/12/2011.

Au cours de l'information du président, le Bureau Syndical avait été averti :

- de l'aide de l'ADEME au titre de l'Eclairage public.

Ensuite, le bureau avait pris note :

- de l'avancée des négociations avec France Télécom et des problèmes que représente leur baisse de financement du câblage,
- de la mise en place du décret DT/DICT et du positionnement éventuel du SIEM vis-à-vis des ses adhérents,
- de l'avenant au contrat de travail de Sylvain HAGRY.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du bureau en date du 22/03/2012.

➤ **Information du Président**

En mot d'accueil, Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Luc SALLABERRY, chargé de mission à la FNCCR de sa présence. Il semblait important que les membres du bureau se voient expliquer les tenants et aboutissants du développement du Très Haut Débit et l'impact que cela représente au niveau de collectivité locale telle que la notre.

Monsieur le Président revient également sur l'excellente journée que fut la notre porte ouverte et l'inauguration du bâtiment.

Pour terminer, le Président précise que la convention avec ORANGE sera signée cette semaine.

➤ **Développement du Très Haut Débit**

La parole est donnée à M. SALLABERRY. (Présentation jointe)

En fin d'exposé, il est convenu que la mise en place du Très Haut Débit dans la Marne sera très couteuse, et que le SIEM n'a pas aujourd'hui les moyens de la portée seule. Mais tel n'est pas sa volonté.

Avant de pouvoir faire une quelconque estimation de l'investissement que cela représente, et afin d'obtenir un coût situé dans une fourchette acceptable, il semble important de pratiquer un recensement de l'ensemble des réseaux existants.

Cela pour deux choses :

- être certain que la RODP versée par ORANGE correspond bien à la réalité (ce qui est fort peu probable).

- être certain de la bonne répartition en propriété des ouvrages. (ORANGE ou les communes).

En effet, les ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage "commune" sont identifiés par ORANGE comme étant leur propriété alors qu'il n'en est rien (lotissement par ex).

Le SIEM, à travers la mise en place d'un SIG, pourrait se rendre utile pour ses collectivités adhérentes dans un premier temps.

➤ **Convention avec l'AGRIC**

Le SIEM est sous convention financière avec l'AGRIC qui gère le restaurant administratif.

D'importants travaux de mise en conformité vont être entrepris entre 2012 et 2014. A cet effet, il est demandé à chaque structure associée de délibérer sur une convention de financement. La répartition du financement de l'opération est fixée sur la base de la fréquentation de l'exercice 2011 soit une estimation pour le Syndicat de 4 153.85€.

Ce financement est programmé selon la répartition financière prévisionnelle suivante : 20% en 2012, 40% en 2013, 40% en 2014.

Depuis de nombreuses années, l'AGRIC faisant parvenir au SIEM les sommes dues suite aux travaux à postériori.

Néanmoins, une circulaire de 1995 indique que cette façon de faire n'est pas conforme puisque le financement des travaux doit être fait de façon directe et donc avant le démarrage des travaux.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical autorise le Président à signer la convention proposée et tout acte relatif à l'AGRIC.

► Questions Diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la réunion à 17 h 00.

Le Président du Syndicat



P. DESAUTELS